

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02861

Numéro SIREN : 878 313 253

Nom ou dénomination : 4 Décembre

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2021 sous le numéro de dépôt 38763

4 Décembre

Société par actions simplifiée
Siège Social : 112, avenue de Wagram 75017 Paris
878 313 253 R.C.S. Paris
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le 17 décembre,

A neuf heures

Les associés de la société 4 Décembre SAS, société par actions simplifiée (la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire par visioconférence,

DEUXIÈME RÉOLUTION

Émission obligataire d'un montant en principal total de 13.347.834 euros par l'émission de 13.347.834 OCA OPA — Conditions et modalités — Délégation de pouvoirs au Président pour recueillir les souscriptions

L'Assemblée Générale, constatant que le capital social de la Société est entièrement libéré à ce jour, et connaissance prise :

- (i) du rapport du Président ;
- (ii) du rapport du Commissaire à la Vérification de l'Actif et du Passif de la Société ,
- (iii) du rapport spécial du commissaire aux comptes ,
- (iv) du contrat d'émission des OCA OPA figurant en **Annexe 1**, relatifs à l'émission par la Société de treize millions trois cent quarante-sept mille huit cent trente-quatre (13.347.834) OCA OPA d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, pour un montant total en principal de treize millions trois cent quarante-sept mille huit cent trente-quatre (13.347.834) euros et après avoir constaté que le capital social de la Société est intégralement libéré,

en exercice de leur droit préférentiel de souscription respectif, **décident** de souscrire aux OCA OPA dans les proportions suivantes :

Souscripteur	Nombre d'OCA à émettre	Montant de la souscription
Argos VII-A	2.082.471	2.082.471€
Argos VII-B	6.587.884	6.587.884€
Argos VII-C	4.456.742	4.456.742€
Argos VII	220.737	220.737€
Total	13.347.834	13.347.834€

constatent que l'Emprunt Obligataire est conforme à l'intérêt social de la Société et utile à la réalisation de son objet social ;

approuvent l'Emprunt Obligataire ;

approuvent en toutes leurs stipulations du contrat d'émission des OCA OPA ;

autorisent la signature de tous autres documents nécessaires ou utiles à la réalisation de l'Emprunt Obligataire ; et

autorisent le Président, avec faculté de délégation ou de subdélégation, à faire le nécessaire pour permettre la réalisation de l'Emprunt Obligataire, en ce compris sans limitation recueillir les souscriptions selon les modalités fixées dans le contrat d'émission des OCA OPA et constater la réalisation de l'émission lorsque le montant des souscriptions reçues atteint le montant de l'Emprunt Obligataire prévu.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-132 alinéa 6 du Code de commerce, l'autorisation d'émettre les OCA OPA emporte de plein droit, au profit de leurs titulaires, renonciation par les Associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires nouvelles qui seraient émises par conversion desdites OCA OPA.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 2 du Code de commerce, l'augmentation de capital résultant de la conversion des treize millions trois cent quarante-sept mille huit cent trente-quatre (13.347.834) OCA OPA sera définitivement réalisée du seul fait de l'exercice des droits attachés aux OCA OPA et, le cas échéant, des versements correspondants.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de :

- constater la réalisation de toute augmentation de capital résultant, le cas échéant, de la conversion des treize millions trois cent quarante-sept mille huit cent trente-quatre (13.347.834) OCA OPA dans les conditions et selon les modalités définies ci-dessus et dans le contrat d'émission des OCA OPA,
- constater les libérations,
- apporter aux statuts les modifications corrélatives, et

- plus généralement, prendre toutes mesures à cet effet.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

Pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:
Olivier Obat
0EAEEDD009724B1...

Le Président